Notice explicative
Convention de formation

La convention de formation vous permet d'apporter une première réflexion sur vos besoins de formation pour réaliser votre projet de thèse en respectant votre calendrier de recherche. ***Elle peut être modifiée en tant que de besoin, lors des réinscriptions par accord signé entre les parties.***
La convention de formation est à remplir avec la·le directeur·rice de thèse et doit être signée par toutes les parties.

2. Déroulement

La·le doctorant·e est considéré à temps complet dès que celui-ci dispose d'un financement dédié pour sa recherche.

3. Calendrier prévisionnel du projet de recherche

Lorsqu'il est effectué à temps complet, la durée prévisionnelle du projet de recherche est de 6 semestres sauf situations particulières (doctorants financés par le CSC par exemple). Dans le cas d'un doctorat effectué à temps partiel, la durée prévisionnelle est **au maximum** de 6 ans. Le calendrier prévisionnel doit être suffisamment précis pour constituer un document de référence sans pour autant entrer dans un détail irréaliste. Un échéancier semestriel semble réaliste. Il doit inclure le calendrier prévisionnel des séjours dans les deux pays, si la thèse se fait dans le cadre d'une cotutelle internationale ou le calendrier prévisionnel des séjours dans le laboratoire de recherche académique et dans un laboratoire d'une entreprise privée, si la thèse se fait dans le cadre d'un partenariat avec un centre de recherche non académique, Le calendrier doit inclure la période de rédaction.

4. Modalité d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches

Concernant les prérequis spécifiques à l'ED pour la soutenance, si la case n'est pas déjà pré-remplie par l'ED, il convient de s'adresser à votre école doctorale.

5. Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche

Indiquer dans le corps du texte éventuellement, les ressources spécifiques que le doctorant utilisera (mission sur le terrain, accès aux bases de données / ressources documentaires et/ou bases de données, plateformes, grands instruments…). Le financement de la participation aux congrès ou colloques, des réunions du comité de suivi ou du jury de thèse sera également indiqué.

6. Modalité d'intégration dans l'unité de recherche

Partie à remplir obligatoirement avec la·le directeur·rice et/ou le laboratoire d'accueil, notamment pour les informations suivantes :

- la mise à disposition d'un espace de travail ;
- les ressources documentaires et/ou bases de données ;
- le cas échéant, les conditions relatives à la restauration ;
- les règles de sécurité lorsque celles-ci ne sont pas indiquées dans le règlement intérieur de l'unité ;
- le cas échéant les méthodes d'intégration de l'unité de recherche telles que des animations scientifiques ou d'intégration (offertes ou obligatoires), les éventuelles responsabilités collectives que le doctorant devra assumer au sein de l'unité.

7. Projet professionnel prévisionnel

La·le doctorant·e doit ici préciser son projet professionnel (3 à 10 lignes). Il s'agit **d'un projet prévisionnel et révisable**. Il peut être multiple en début de doctorat et se préciser progressivement.
Son parcours individuel de formation doit lui permettre de préparer ce projet professionnel.

8. Le parcours individuel de formation en lien avec le projet professionnel

Il s'agit ici d'indiquer les grands types de formations définies par l'ED que le doctorant, avec son encadrant et son ED, envisage de suivre pour mener à bien son projet de recherche et personnel ;
- Formations disciplinaires (notamment celles proposées par l'ED ou le CED)
- Formations transversales (notamment celles proposées par l'ED ou le CFDip)

Préciser également les formations spécifiques liées au projet de thèse (sécurité, expérimentation animale notamment) et aux activités en parallèle (enseignement). Le cas échéant, l'ouverture internationale sera précisée.

9. Objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant

A compléter avec la·le directeur·rice de thèse. Cette partie peut préciser les informations relatives aux éléments suivants :
· diffusion
· publication (notamment les règles d'affiliation)
· confidentialité
· droit à la propriété intellectuelle